

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241217-2024-81-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Publication : 23/12/2024

OBJET :
**Approbation de principe
de l'adhésion de la
Région Île-de-France au
syndicat mixte EPTB
Seine Grands Lacs**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le quatre décembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Vincent BEDU,

Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Jean-Michel VIART

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	13
Représentés par mandat	6
Absents	12

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

*Sylvain BERRIOS,
Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÉS,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*François-Marie DIDIER donne pouvoir à François-Marie DIDIER
Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le 14 novembre 2024, le Comité syndical de Seine Grands Lacs a approuvé la révision statutaire de l'établissement relative aux contributions financières et à la représentation des membres du Syndicat mixte au sein de l'organe délibérant.

Par cette délibération, le comité syndical a également fait part de sa volonté de poursuivre l'élargissement de sa gouvernance afin de parvenir à un équilibre représentatif des territoires de son périmètre de reconnaissance.

Parallèlement, le Président de Seine Grands Lacs et la Présidente de la Région Ile-de-France ont échangé sur l'enjeu majeur que constitue la protection contre les inondations en Ile-de-France. Partant, ils se sont entendus sur l'intérêt qu'auraient pour leurs deux collectivités, la participation de la Région en tant que maître d'ouvrage au sein du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, ainsi que son adhésion à l'EPTB.

Il est donc proposé au Comité syndical de valider le principe de l'adhésion de la Région Ile-de-France au Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, selon les mêmes modalités de financement et de représentation que la région Grand Est, sachant qu'une telle adhésion devra faire l'objet d'une délibération ultérieure modifiant les statuts de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU la délibération n° 2024-51/CS du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, en date du 14 novembre 2024, approuvant la révision statutaire relative aux contributions financières et à la représentation des membres du Syndicat ;

VU les courriers du Président de Seine Grands Lacs à la Présidente de la Région Ile-de-France en dates du 10 octobre et du 6 novembre 2024 ;

VU le courrier du Président de Seine Grands Lacs à la Présidente de la Région Ile-de-France en date du 6 novembre 2024 ;

VU le courrier de la Présidente de la Région Ile-de-France au Président de Seine Grands Lacs en date du 4 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : Le principe d'une adhésion de la Région Ile-de-France au Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, selon les mêmes modalités que celles appliquées à la Région Grand-Est, est APPROUVÉ.

Article 2 : Cette adhésion devra faire l'objet d'une délibération ultérieure du Comité syndical, portant modification statutaire.

Le Président,

A blue ink signature of Patrick Ollier, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr